

* NOUVELLES / ÉVÉNEMENTS *

- * En avril, l'AQDR provincial présente un **mémoire** dans le cadre de la consultation générale sur l'événement rapporté dans "ACTUALITÉ" de ce bulletin.
- * **Le 20 avril 2006, conférence : « Pension de la Sécurité de la vieillesse »**
Conférencière : Madame Hélène Lemay, de Développement social Canada,
- Au dîner-conférence de l'AQDR, (nouvelle adresse) :
Restaurant St-Jean, au 27, De Gaspé Ouest, St-Jean-Port-Joli.
- * **Le 23 avril 2006** - Brunch : « *Hommage à nos Bénévoles Année 2005-2006* »
- * **Le 30 avril 2006** - Souper bénéfice : « *Entraide Pascal-Taché* »

Responsable du Bulletin * Colette St-Onge 418 247-5246
Collaboratrices : * Alberta Gagnon 418 598-6959
* Jacqueline Caron-Kirouac 418 247-5397

Site Internet : www.aqdr.org/sections.php @: aqdr.lislet@videotron.ca

Nous aimerions recevoir vos commentaires et suggestions.

* CHRONIQUE *

« Afin de construire un Québec pour tous les âges »

* Situation économique des Aînés

Les revenus des personnes âgées de 65 ans ou plus ont progressé entre 1981 et 2000. Malgré ces augmentations, le revenu moyen des personnes âgées (20 000\$) est nettement inférieur à celui de l'ensemble de la population (30 000\$). Ces moyennes cachent des *écarts importants* entre les personnes, notamment la présence de poches de pauvreté, particulièrement *chez les femmes vivant seules*.

* « Comment les Aînés souhaitent-ils vivre leur vie et occuper leur temps? » « Comment les jeunes générations entendent-elles partager avec les aînés la vie au sein de la société? »

Les Aînés souhaitent continuer à vivre le plus longtemps possible, autonomes, dans leur logement. Ils souhaitent continuer à être utiles à leur famille, à leurs proches, à leur communauté.

Plusieurs organismes bénévoles pourraient difficilement fonctionner sans leur apport. Ils sont aussi très présents auprès de leurs proches et de plus en plus dans un rôle d'aidants naturels. Cependant, *ces diverses contributions sont, la plupart du temps, peu reconnues par la famille et socialement*.

Les personnes âgées sont victimes de nombreux préjugés. Et l'âgisme est quasiment généralisé. Les préjugés et les stéréotypes empêchent la société de reconnaître, à leur juste valeur, les personnes plus âgées et d'utiliser leurs capacités et leur potentiel.

Ces stéréotypes nuisent aux aînés eux-mêmes, qui en viennent parfois à douter de leurs capacités.

Tiré du Rapport sur « La pleine participation des aînés au développement du Québec », juin 2005.
Consultation provinciale faite à la demande du Ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.

L'Arbre et ses Racines

* L'ISLET et ses environs * Bulletin mensuel 07 * Avril 2006

AQDR L'Islet-Nord Association québécoise de défense des droits
des personnes retraitées et préretraitées

* ÉDITORIAL *

Il y a la santé du corps et il y a la santé de la pensée

La santé de la pensée exige de revenir au corps. Le mental m'arrache au vivant de mon corps. Mes croyances et mes conditionnements m'emprisonnent et m'empêchent d'être pleinement vivant. Que faire? Traquer la sensation de « moi-même » et faire « corps » avec elle. En vieillissant mon corps me ramène plus souvent à la conscience de sa présence. Je peux profiter de ce ressenti et dire « oui » à la Vie qui est ma véritable nature et la source unique du sens.

C'est dans l'équilibre entre les pôles féminin et masculin, l'écoute et le langage, la méditation et l'action que réside la **santé de la pensée**.

Colette St-Onge

* ACTUALITÉ *

* **Le jugement de la Cour suprême dans l'affaire Chaoulli** (suite)

« Un rempart contre la privatisation ou en engagement sur la voie de la privatisation? »
Par Marie-Claude Prémont

- * Une **commission parlementaire** a été mise en place pour permettre à la population de débattre du document « *Garantir l'accès : un défi d'équité, d'efficacité et de qualité* ».
- * Rarement une décision judiciaire sera-t-elle utilisée avec autant de véhémence pour promouvoir des intérêts économiques contraires aux intérêts de la population québécoise. De puissants groupes d'intérêt exigent une ouverture étendue à l'industrie de l'assurance. Pourtant, **il est clair** qu'une telle réclamation est en tout point **contraire à la décision** qui n'accorde pas un droit constitutionnel à une assurance privée en santé.
- * Les expériences **étrangères n'ont jamais démontré** que l'assurance privée duplicative permettait d'améliorer l'accessibilité aux soins de santé. La proposition du gouvernement du Québec permettra à certains, qui ont de l'argent, de passer devant la très grande majorité des Québécois, ce qui est en contradiction directe avec les principes mêmes qu'il énonce.
- * **1. La garantie d'accès 2. La clinique spécialisée affiliée et 3. L'ouverture à l'assurance privée** sont-elles un rempart contre la privatisation ou **ne seraient-elles pas plutôt des mesures essentielles pour un engagement déguisé vers la privatisation** du système de santé québécois?
(Extrait)

Marie-Claude Prémont est professeure et vice-doyenne aux études sup^{res} Université McGill,
membre du Groupe de réflexion sur le système de santé... Alternatives Le journal, Avril 2006

* MIEUX CONNAÎTRE L'AQDR *

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UNE SECTION

- **Le conseil d'administration** est composé du nombre (7 à 9 pour notre section) d'administrateurs que déterminent les règlements locaux.
- **La durée du mandat** au conseil d'administration est de deux (2) ans. Un administrateur peut être élu à plusieurs mandats consécutifs.
- Les administrateurs ne sont **pas rémunérés** pour leurs services. Les frais encourus lors d'activités officielles sont compensés selon les normes établies par règlements internes.
- Le conseil d'administration établit ses **règles de fonctionnement**.

JURIGUIDE

* LE SYSTÈME DE SANTÉ * DES RESSOURCES À APPRIVOISER

1. Pouvez-vous choisir votre professionnel de la santé ?

Normalement OUI, tout comme vous pouvez choisir vos soins. Ainsi, si vous ne vous sentez pas en confiance avec un professionnel, vous avez la possibilité d'en consulter un autre. Cependant, si l'hôpital ne dispose que d'un seul médecin spécialiste, par exemple un cardiologue, vous ne serez pas en mesure d'exercer un choix.

2. Êtes-vous obligé de suivre le traitement que propose votre médecin ?

Votre médecin doit vous informer des différents médicaments et traitements disponibles ainsi que des avantages et inconvénients de chacun d'eux. Vous pouvez lui demander s'il existe un autre médicament ou traitement que celui qu'il propose.

3. Comment porter une plainte relativement aux soins que vous avez reçus ?

La loi prévoit que tout établissement de santé doit adopter une procédure d'examen des plaintes. Pour déposer une plainte vous devez communiquer avec le « *Commissaire local à la qualité des services* » de l'établissement.

Devoir se battre pour ses droits lorsqu'on est malade et à bout de force, c'est difficile ! Il est primordial de **mieux connaître ses droits et obligations** au sein de notre système de santé, et cela tant **pour conserver une saine relation** avec les personnes qui nous soignent que **pour s'assurer de se faire respecter**.

* ANNIVERSAIRES DU MOIS *

ANNIVERSAIRES DE NAISSANCE

AVRIL

- | | | |
|-----------------------------|---------------------|----------------------|
| * Thérèse Thivierge-Bernier | * Monique Journault | * Thérèse B. Picard |
| * Marcel Bourgault | * André Fournier | * Florence Robichaud |
| * Pauline Bélanger | * Alberta Gagnon | * Lucienne Thibault |
| * Claire Mercier-Côté | * Lucille Gamache | * Denise Thomas |
| * Luc Deschênes (l'abbé) | * Liette Laurendeau | * Françoise Têtu |

* RECETTE D'ALBERTA *

BEIGNES

Ingrédients :

- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| 3 tasses farine tamisée | 3 c. à thé poudre à pâte |
| 1 tasse sucre ou moins | 2 œufs légèrement battus |
| 1 tasse lait | Sel et poivre |
| 2 c. à tab. beurre fondu | Essence de vanille |

1. Mélanger les ingrédients.
2. Rouler épais.
3. Faire les beignes avec un emporte-pièce et un dé à coudre.
4. Faire cuire dans l'huile chaude de votre choix.

CONSEIL DU CHEF

Si une recette demande du vin, vous pouvez le remplacer par du jus de citron ou du jus de pomme.

* RIONS UN PEU *

* Une de mes amies s'était rendue aux funérailles de son oncle, accompagnée de son garçon de quatre ans. En lui montrant sa tante, elle suggère à son fils de lui dire : - *Je suis désolé.*

Le gamin se met les mains sur les hanches et s'exclame :
- *Pourquoi je dirais ça ? C'est pas moi qui l'ai tué !**

* À MÉDITER *

La calomnie est comme la guêpe qui vous importune. Il ne faut faire aucun mouvement, à moins qu'on ne soit sûr de la tuer, sans quoi elle revient à la charge, plus furieuse que jamais.

Chamfort
